COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 août 2017

Le vingt juin deux mille dix-sept à 18 heures 30 le Conseil municipal de ROUZEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne BERNARD. Maire.

Date de convocation : 08 août 2017

Sont présents: Mmes BERNARD, LHERMELIN, LANE, MALHAO, Mrs COURTIN, CHABOT, ROSSET, BONHOMME, SIMON, FORTINEAU, COCULET.

Absent : néant

M. SIMON été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ATD16 Souscription à l'option « AMO voirie
- ATD16 Délibération sur projet travaux église opération maîtrise d'œuvre
- Enquête publique centrale solaire photovoltaïque « Le grand clos » Rouzède
- Reprise comptable des locaux scolaires
- Projets locaux scolaires
- FPIC
- Récupération caution Clark
- Fixation du montant du loyer et travaux engagés sur ce logement
- Point sur la numérotation des rues
- Régie des tickets taxi révision de la convention
- Questions diverses

Souscription à l'option "AMO voirie" 2017_08_01

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N°2016-11_R02 et son annexe du Conseil d'Administration du 21 Novembre 2016 fixant le barème de cotisation pour l'année 2017,

Vu la délibération N° 2017-03_R03 de l'Assemblée Générale du 27 Mars 2017 relative à la proposition par l'ATD16 d'une nouvelle mission « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Voirie » sous réserve de l'adhésion d'au moins 40% des collectivités adhérentes,

Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle mission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de souscrire à la mission optionnelle de l'AT16 intitulée « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Voirie » incluant

- l'entretien de la voirie,
- l'assistance juridique sur les procédures de classement/déclassement,
- la mise à jour du tableau de classement,

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

ATD16 Délibération sur projet travaux église opération maîtrise d'œuvre 2017_08_02

Madame le Maire rappelle le projet de travaux de l'église à savoir :

- Accessibilité
- Assainissement de l'édifice
- Consolidation du bâti

Il est nécessaire au vu de l'importance de ces travaux de travailler avec un maitre d'œuvre, c'est la raison pour laquelle il a été pris contact avec l'ATD16.

Madame le Maire demande au conseil municipal la validation du projet de dépôt de l'appel d'offres préparé par l'ATD16.

Après discussion, le conseil municipal approuve ce dossier à l'unanimité, autorise Madame le Maire à poursuivre cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.

Enquête publique centrale solaire photovoltaïque « Le Grand Clos » Rouzède 2017 08 03

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'enquête publique préalable à l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 2.961 MWc et d'une superficie de 9.5 hectares au lieu-dit « Le Grand Clos » sur la commune de Rouzède.

Elle rappelle la délibération du 14 octobre 2016 où le conseil municipal à l'unanimité était favorable à ce projet ainsi qu'au dépôt du permis de construire par la société SERGIES ;

L'enquête publique se déroulera du 7 septembre (9h) au 9 octobre 2017 (18h).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité réitère son avis favorable.

Reprise comptable des locaux scolaires 2017_08_04

<u>Clôture de l'actif de l'ancienne école auprès de la CDC et restitution à la commune</u>.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la fermeture de l'école de Rouzède à la rentrée de septembre 2017

Elle ajoute qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition en application des articles L.1321-1 et L. 1321-2 du CGCT, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- Accepte la restitution et la réintégration dans le patrimoine de la commune pour la valeur nette comptable, soit 220 064.11 €.
- Autorise Madame le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier.

Projets locaux scolaires

Madame le Maire informe le conseil municipal de :

- La demande de Monsieur MILLGATE pour louer une partie du préau afin d'y stocker un véhicule ; cette demande est acceptée à l'unanimité moyennant la somme de 40 € mensuels de loyer.
- La demande de visite des 2 anciennes classes afin d'étudier un projet économique ; madame le maire informera le conseil municipal au fur et à mesure de l'arrivée des informations.

FPIC

Le conseil municipal est informé que la décision de la répartition dérogatoire au FPIC en date du 26 juin 2017 octroyant 30% du FPIC communal à la CDC est caduque. L'intégralité du FPIC 2017 sera versée à la commune de Rouzède pour un montant de 3501 €.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame CLARK a quitté le logement n°1 des écoles en mars 2017 en laissant d'importants travaux de remise en état de l'habitation mais aussi du jardin et des espaces extérieurs. L'employé communal s'est occupé de la réfection des extérieurs et des devis ont demandés pour les travaux intérieurs dont le montant moyen s'élève à 12 000 € H.T.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver la caution de 390 € et de réclamer 300 € à Madame Clark pour le nettoyage non réalisé.

Fixation du montant du loyer et travaux engagés sur ce logement 2017_08_06

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 1 rue des Ecoles est vacant. Au vu des travaux engagés (environ 12 000€ H.T.) et de la superficie du logement, Madame le Maire propose une réévaluation du montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer, à compter de la réalisation des travaux, le loyer mensuel du logement N°1 des écoles à la somme de 450 € (quatre cents cinquante euros). Ce loyer sera réglé au 1^{er} de chaque mois au Trésor Public.
- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- d'autoriser Mme le Maire à signer les baux de location et tous documents pour le logement ci-dessus désigné ainsi que commander les diagnostics obligatoires.

Point sur la numérotation des rues

Dans le cadre de la numérotation des rues, 2 appellations sont à revoir :

- La route du bourg qui s'appellera Rue des Forges
- La route traversant L'Arbre (D13 portion + une partie de la D 397) qui s'appellera Rue de L'Arbre

Régie des tickets taxi - révision de la convention 2017_08_07

Notre régie de tickets taxi est en place depuis 2005, il s'avère nécessaire de revoir la convention signée avec la compagnie de taxis de Montbron (centre AMB PAYS HERBRETAIS sise 2 rue Maginot).

Celle-ci propose un tarif de 10.63 € T.T.C. la course (AR Montbron Rouzède) dont 5 € pris en charge par les demandeurs, le reste, par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition de prix et demande la reconduction de la convention.

Réserve incendie La Sébarie 2017 08 08

Pour faire face à l'obligation des communes pour faire face à la protection de la population contre l'incendie ; le conseil municipal travaille sur le village de La Sébarie.

Le SDIS16 conseille fortement la mise en place d'une « bouillotte ». Pour cette implantation, il a été choisi la parcelle cadastrée section A n°117 pour une superficie de 383 m² appartenant à Monsieur Francis LEVEQUE qui a donné son accord pour la vendre à la commune de Rouzède moyennant le prix de 500 €. Les frais d'acte sont à la charge de la commune ; le dossier sera traité par l'étude notariale de Montbron.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents donne son accord à cette transaction et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents inhérents à cette transaction.

Terrain Les Rivauds 2017_08_09

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur Mathieu HUET en date du 24 août 2017 par lequel il souhaite faire l'acquisition d'une seconde parcelle mitoyenne à celle déjà

acquise afin d'y implanter un atelier pour son activité professionnelle. Il s'engage à ce que la construction soit du même style que sa maison d'habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à ce projet par 10 voix pour et une voix contre. Les conditions financières de cette acquisition restent les mêmes que celle de la vente du premier terrain à savoir 4€ le mètre carré.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette transaction.

Ménage mairie 2017_08_10

Madame COUVELARD ne travaillant plus à la cantine de Rouzède suite à la fermeture de l'école et afin de simplifier son planning de travail au sein de la CDC, il nous faut trouver une personne pour le ménage de la mairie.

A l'unanimité, le sérieux et la disponibilité de Madame Monique PALVAAST sont reconnus ; à compter du 1^{er} septembre 2017, elle effectuera ces travaux ménagers contre une facture étant enregistrée en tant qu'indépendante. Le nombre d'heures variera selon les besoins.

Questions diverses

<u>Travaux local communal</u>:

Dans l'atelier communal construit récemment, l'association des chasseurs a réalisé son local (*cf* convention avec la mairie) ; ils demandent une participation financière au comité des fêtes pour la réalisation du plancher qui leur permettra le stockage de leur matériel à l'étage.

La séance est levée à 20h30